



**Trièves**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



EXERCICE 2021

# Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général  
des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

## Sommaire

Lexique .....	3
1. Présentation du service eau potable de la Communauté de Communes du Trièves .....	4
1.1. Organisation .....	4
1.1.1 Compétences .....	4
1.1.2 Les élus .....	4
1.1.3 Personnel technique et administratif .....	4
1.1.4 Règlement de service .....	4
1.2. Communes desservies.....	5
1.3. Réseau .....	5
1.4. Population, abonnés desservis et volumes consommés .....	7
1.4.1 Population desservie (D101.0).....	7
1.4.2 Abonnés .....	7
1.4.3 Volumes consommés .....	8
1.5. Tarification (D102.0) .....	8
1.5.1 Tarifs en vigueur.....	8
1.5.2 Facture type 120m <sup>3</sup> .....	9
1.6. Ressources en eau, point de prélèvement.....	10
2. Bilan 2021 .....	10
2.1. Bilan des volumes mis en œuvre .....	10
2.1.1 Réseau principal .....	10
2.1.2 Réseau de la Taillat.....	10
2.2. Indicateurs techniques.....	10
2.2.1 Qualité de l'eau distribuée (P101.1) .....	10
2.2.2 Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	11
2.2.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	11
2.2.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	12
2.2.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	12
2.2.6 Indice linéaire de consommation (VP.224) .....	13
2.2.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	13
2.2.8 Indice d'avancement de protection de la ressource en eau (P108.3) .....	13
2.2.9 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	14
2.2.10 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) et taux de respect du délais (P152.1).....	14
2.3. Indicateurs financiers .....	14
2.3.1 Abandons des créances ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	14
2.3.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	14
2.3.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	15
2.4. Taux de réclamations (P155.1).....	15
3. Financement.....	15
3.1. Montants financiers .....	15
3.2. Origine des recettes*.....	15
4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales.....	16
4.1. Réalisations 2021 .....	16
4.2. Projets 2022 .....	17
4.2.1 Etude .....	17
4.2.2 Travaux .....	17
4.3. Programme pluriannuel de travaux.....	19

## Lexique

Add. : Adduction

ARS : Agence Régionale de Santé

CCT : Communauté de Communes du Trièves

CRD : Capital Restant Dû

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

Distri. : Distribution

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

MDC : Monestier-de-Clermont

SMDLC : Saint-Marin-de-la-Cluze

SMLP : Saint-Michel-les-Portes

SPLM : Saint-Paul-lès-Monestier

M.O.P. : Maîtrise d'Ouvrage Publique

ND : Non Déterminé

Pb : Plomb

PEHD : PolyÉthylène Haute Densité

SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

UDI : Unité de Distribution

UGE : Unité de Gestion

# 1. Présentation du service eau potable de la Communauté de Communes du Trièves

## 1.1. Organisation

### 1.1.1 COMPETENCES

Le service est géré en régie au niveau intercommunal (EPCI) les compétences sont les suivantes :

- Production
- Protections des points de prélèvements
- Traitement
- Transfert
- Stockage
- Distribution

### 1.1.2 LES ELUS



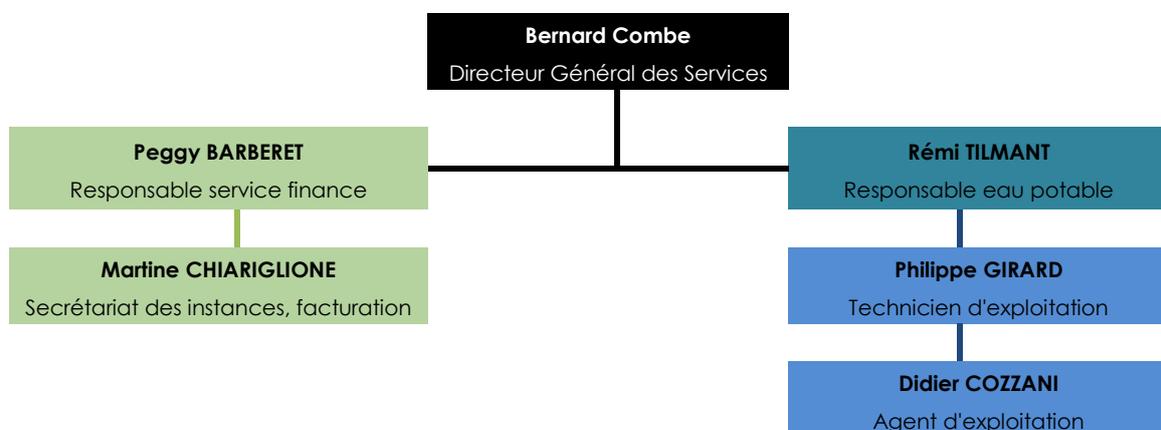
**Jérôme FAUCONNIER**  
Président de la CCT



**Christophe DRURE**  
Vice-Président pour la compétence eau à la CCT

Il n'y a pas de **Commission Consultative des Services Publics Locaux** (EPCI de moins de 50 000 habitants).

### 1.1.3 PERSONNEL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF



### 1.1.4 REGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service a été approuvé par le conseil Communautaire le 4 avril 2016. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Trièves.

## 1.2. Communes desservies

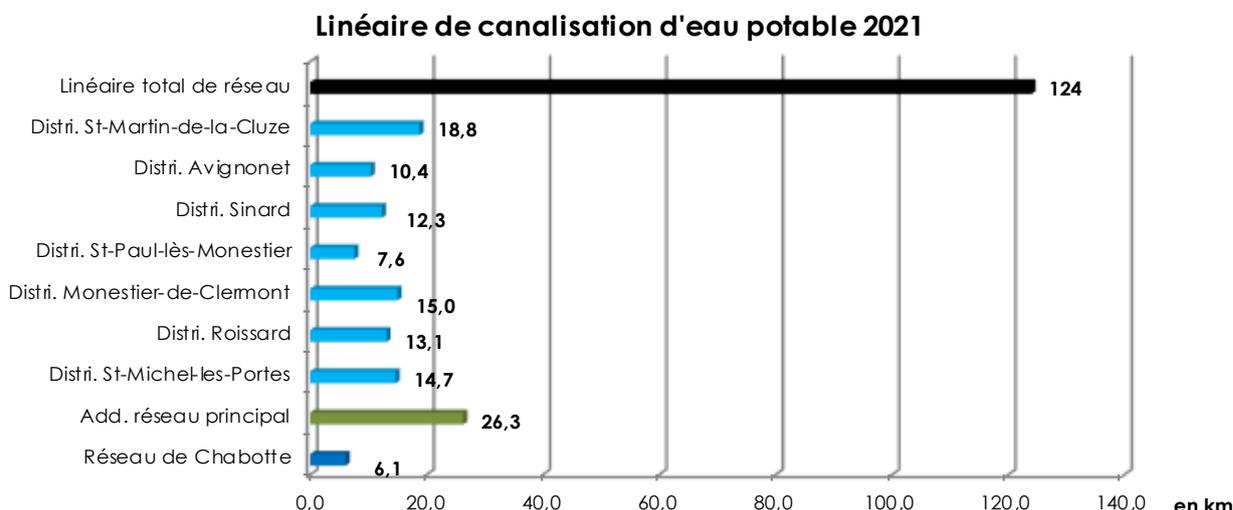
Les communes desservies sont les suivantes :

- Saint-Michel-les-Portes
- Roissard
- Monestier-de-Clermont
- Saint-Paul-les-Monestier
- Sinard
- Avignonet
- Saint-Martin-de-la-Cluze

## 1.3. Réseau

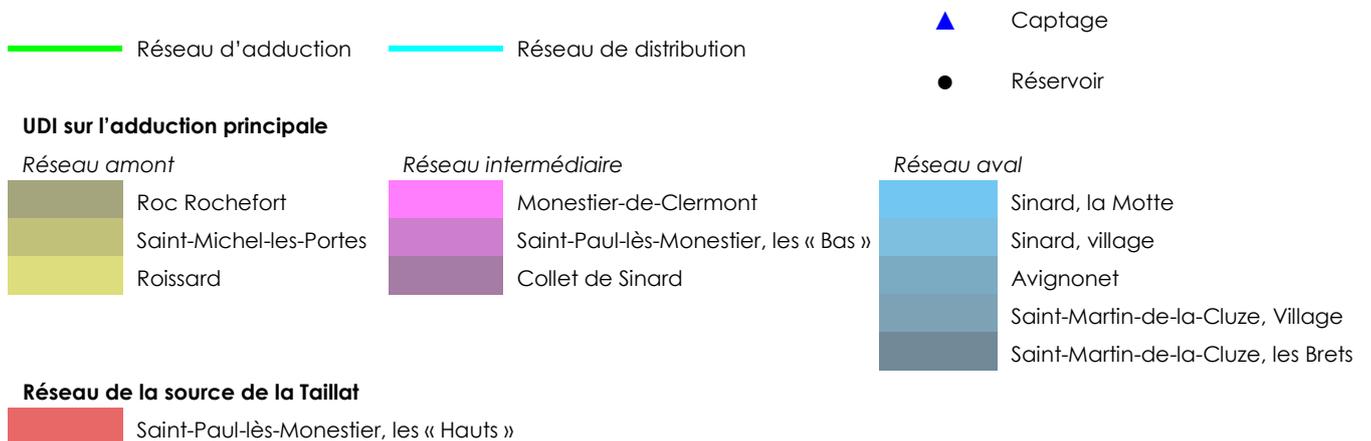
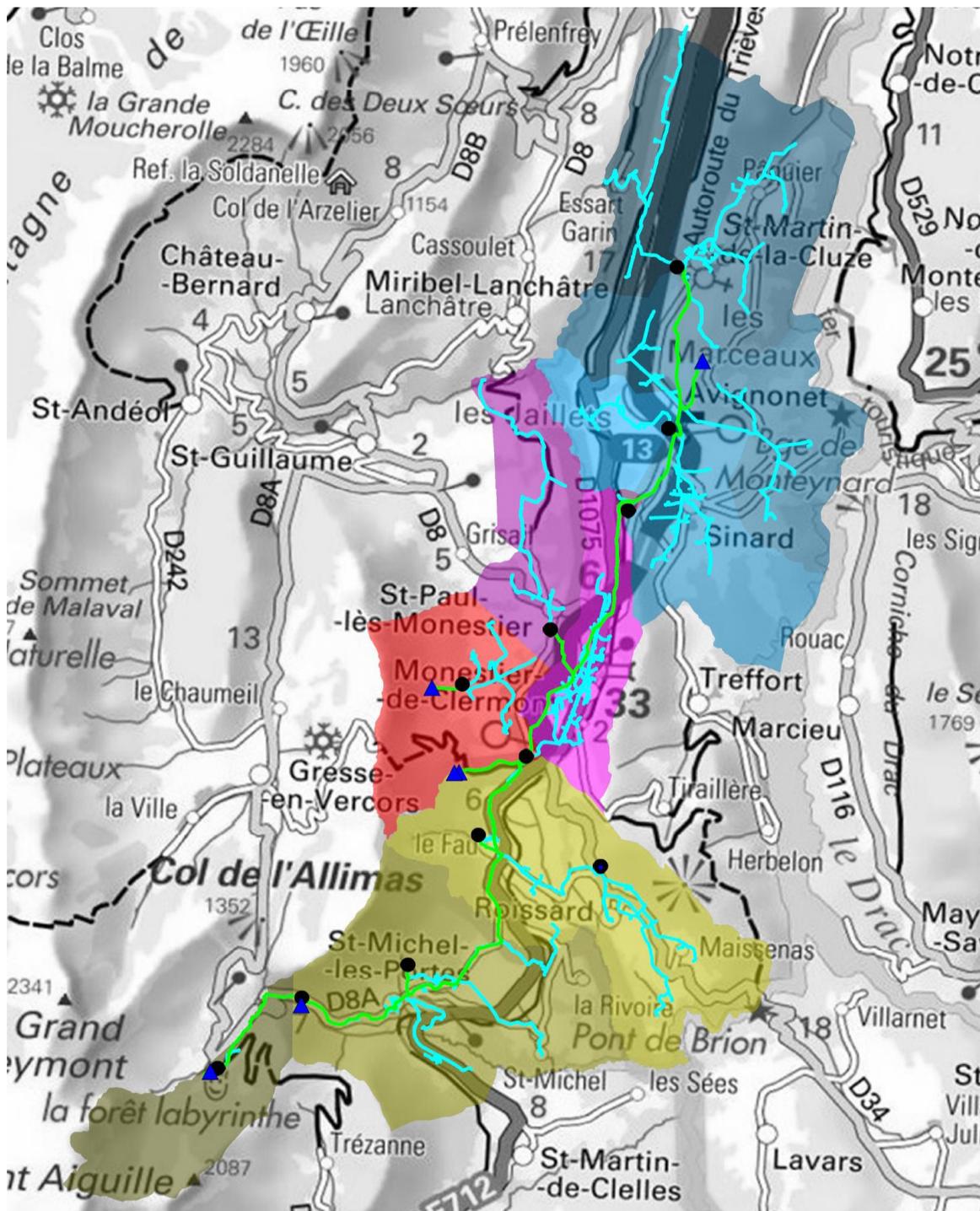
Les principaux équipements ou caractéristiques sont :

- 5 captages
- 11 réservoirs – 15 cuves
- 65 appareils de régulation et 126 ventouses sous regards
- 6 surpresseurs
- 1 unité d'ultrafiltration avec 1 pico centrale
- 4 traitements au chlore gazeux ou à la javel
- 124 km au 31/12/2021 de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune avec la répartition suivante par structure :



Le territoire desservi est divisé par 12 UDI (Unité de Distribution) :

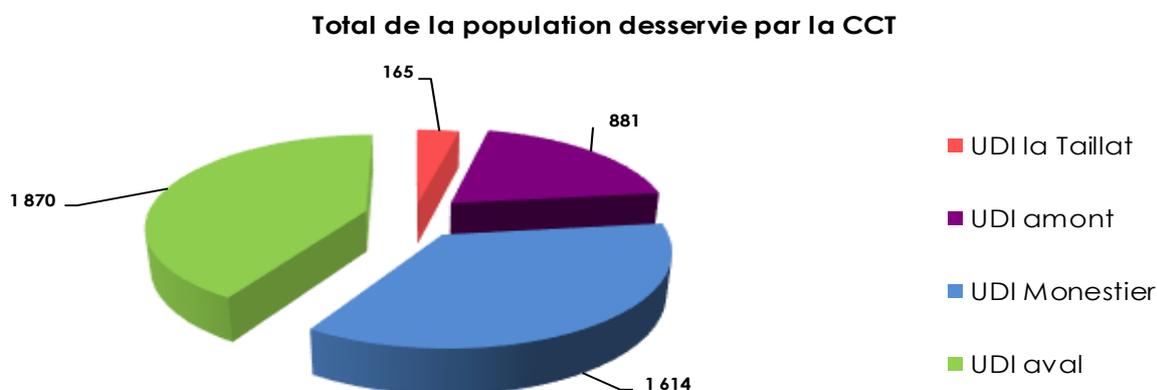
- 11 alimentés par l'adduction principal :
    - Réseau Amont (alimenté par les sources de Fraichinet et Font Noire sauf pour Roc Rochefort)
  - Roc Rochefort : alimente le hameau des Pellas et de Cotte (Gresse-en-Vercors)
  - Saint-Michel-les-Portes Village
  - Roissard : divisé en 2, le réseau du Fau alimente le réseau du village
  - Réseau intermédiaire (alimenté par le réseau amont + le captage de Font Fovèze)
  - Monestier-de-Clermont
  - Les « bas » de Saint-Paul-les-Monestier
  - Le Collet de Sinard
  - Réseau aval (alimenté par le réseau intermédiaire + la source de Pierrefeu)
  - Sinard : La Morte, les Jaillels (dont partie Avignonet), les Grais et la Motte
  - Sinard : le Village et les Fauries
  - Avignonet : toute la commune + les Gaillardons et les François (Saint-Martin de la Cluze) – les Jaillels et Mageline
  - Saint-Martin-de-la-Cluze Village : versant Drac de la Commune + Mageline
  - Saint-Martin-de-la-Cluze Coynelle, les Brets : versant Gresse de la Commune
- 
- L'UDI de Chabotte alimentant les « hauts » de Saint-Paul-lès-Monestier : Ponsonnanche, Guillon, Gruère, Romant, Chabotte, Garnaire, Bonnetaire, Audière



## 1.4. Population, abonnés desservis et volumes consommés

### 1.4.1 POPULATION DESSERVIE (D101.0)

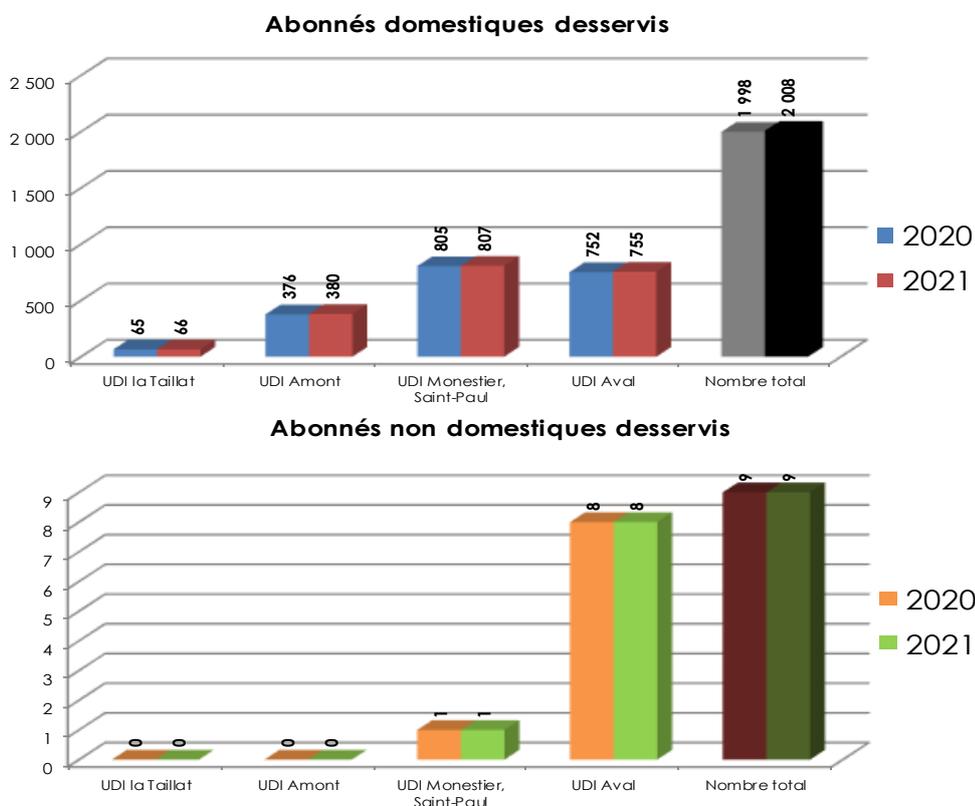
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'eau potable dessert 4 530 habitants au 31/12/2021. La répartition des habitants par UDI est la suivante :



### 1.4.2 ABONNES

Les abonnés (domestiques ou non) sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre de la préservation de la ressource et de la lutte contre la pollution en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 017 abonnés au 31/12/2021 (1 998 abonnés au 31/12/2020). La répartition des abonnés par structure est la suivante :



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,75 abonnés/km au 31/12/2020.

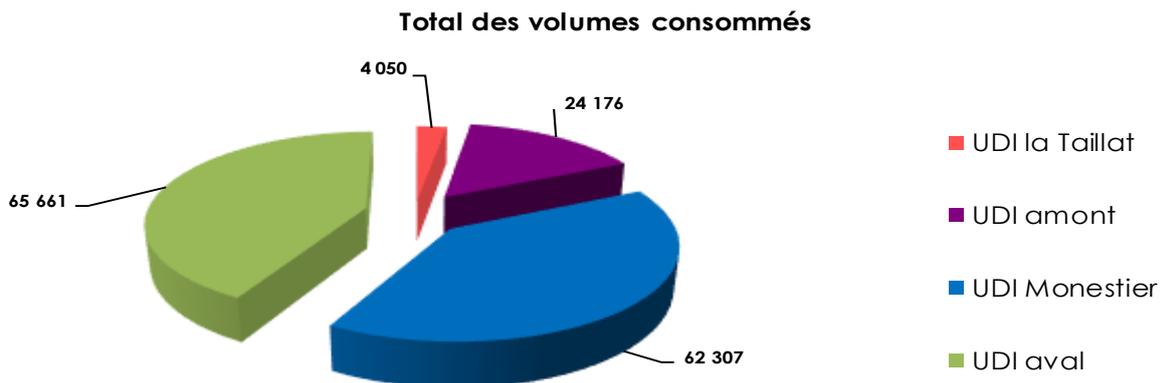
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,25 habitants/abonné en 2021.

### 1.4.3 VOLUMES CONSOMMES

**Remarque importante :**

Le bilan des volumes consommés se fait à partir de la relève des compteurs des particuliers. Celle-ci se déroule normalement de début avril à fin juin. Cependant, en 2020, à cause du confinement, la relève s'est déroulée de juin à août. La période comptabilisée en 2021 s'étale donc sur environ 10 mois.

En 2021, le service public d'eau potable comptabilisé 156 194m<sup>3</sup> d'eau consommés. La répartition par UDI est la suivante :



## 1.5. Tarification (D102.0)

Les volumes consommés sont relevés tous les ans pour une facturation annuelle.

### 1.5.1 TARIFS EN VIGUEUR

Extrait de la délibération du 20 mai 2019

<b>Tranche eau :</b> De 0 à 350m <sup>3</sup> De 351 à 1000m <sup>3</sup> > 1000m <sup>3</sup>	1,48 €/m <sup>3</sup> 1,11 €/m <sup>3</sup> 1,01 €/m <sup>3</sup>
<b>Abonnement :</b> Compteur diam 15 ou 20mm Compteur 25 ou 30mm Compteur > 40mm	66 €/an 131 €/an 420 €/an
Coût horaire agent + véhicule	32 €/H
Demande de branchement au réseau	450 €
Pénalité pour infraction règlement	880 €
Pénalité pour non-paiement	25 % de la somme 15,25 € mini
Frais d'ouverture de branchement	32 €
Frais pour factures intermédiaire	15 €

1.5.2 FACTURE TYPE 120M<sup>3</sup>

<b>C.D.C. DU TRIEVES</b> Service des Eaux 300 chemin Ferrier 38650 MONESTIER DE CLERMONT Tél: 04.76.34.11.22	<b>Facture EAU</b>		<b>DELAI DE REGLEMENT</b>
	N° 2021-007-001541	Le 08/12/2021	Jusqu'au : 30/01/2022
TRESOR PUBLIC - SGC LA MURE 19 Avenue du Docteur Tagnard - 38350 LA MURE			

Conformément à la loi sur l'eau du 06/01/1992, le forfait est remplacé par un abonnement /Mois variant en fonction du diamètre du compteur installé auquel s'ajoute la consommation réelle. Nous vous invitons à vérifier régulièrement vos installations après compteur.

M. ou Mme

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

LE PAIEMENT PARTIEL EST IMPOSSIBLE LORS D'UN PAIEMENT PAR TIP  
 N° D'URGENCE SERVICE DES EAUX : 06.82.09.16.07

Réf. Abonnement : A-MON-02022						Période facturée : du 01/05/2020 au 30/04/2021	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
P00575	19BA235128	167	287	120	15/06/2021		
Branchement	Désignation			Base	Taux	Montant HT	TVA
P00575	Montant Eau : tranche 1 à 350			120	1,48000	177,60	5,50
P00575	Abonnement			12	5,50000	66,00	5,50
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>					<b>86,14%</b>	<b>243,60</b>	
P00575	Taxe sur consommation d'eau			120	0,04660	5,59	5,50
P00575	Redevance Pollution			120	0,28000	33,60	5,50
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>					<b>13,86%</b>	<b>39,19</b>	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
282,79	Eau	2	282,79	5,50	15,56
	<b>Total TVA :</b>				<b>15,56</b>

<b>NET A PAYER :</b>	<b>298,35 euros</b>
----------------------	---------------------

Prix de revient (hors abonnement) : 0,00191 euros par litre  
 Total Abonnement : 69,63 euros

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur :  
[www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et en saisissant les informations suivantes:

**Identifiant collectivité :** 010168      **Référence :** 2021-EA-00-1541

A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de 30 jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso. Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous au comptable public, seul acteur compétent en matière de recouvrement.

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/bortail/baiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/bortail/baiement-proximite)).

## Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et votre banque à débits votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte ou le règlement anticipé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débits, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE



Joindre un relevé d'identité bancaire

## TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA038029627000000000000000154121  
 ICS : FR45ZZ2603704  
 Référence : 2021-007-001541      Montant : 298,35 €  
 Créancier Communauté de Communes du Trièves

CENTRE D ENCAISSEMENT  
 FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

627010500216

OU

941133000175 061600000000000015410380294912706 29835

## 1.6. Ressources en eau, point de prélèvement

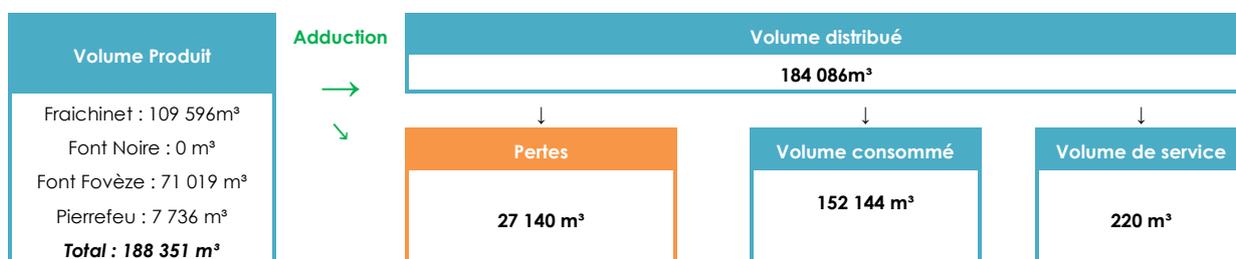
Ouvrage	Type	Débit d'exploitation	Débit d'autorisation	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
Captages de Fraichinet	Source	91m³/h Débit maximal de l'adduction en 170 acier	ND	BSS003XBBI BSS003XBCC BSS003XBCW BSS001ZBEM	non
Captage de Font Noire	Source	57 m³/h Débit de chaque pompe d'exhaure	24,7 l/s ou 2134 m³/j	BSS001ZBEJ	27 juillet 1983
Captage de Font Fovèze	Source	15m³/h Débit maximal de l'adduction en 75 PEHD	ND	BSS001ZBFM	non
Captage de Pierrefeu	Source	27m³/h	ND	BSS001ZBAG	non
Captage de la Taillat	Source	5 m³/h, débit maximum observé	ND	BSS001ZBAA	non

## 2. Bilan 2021

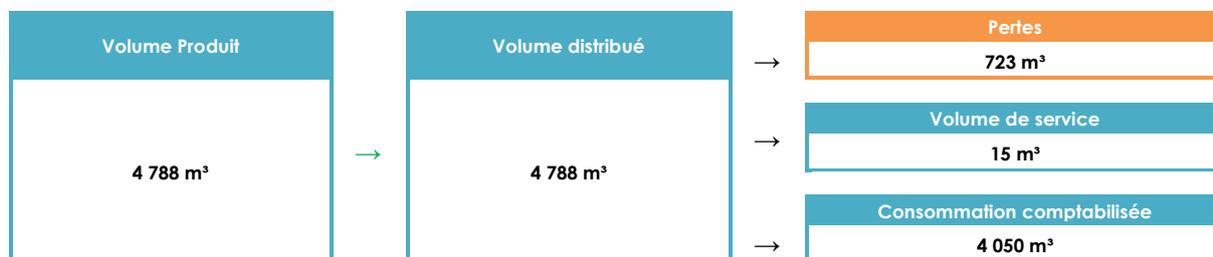
### 2.1. Bilan des volumes mis en œuvre

Les volumes ci-dessous, représentent un période de 10 mois de l'été 2020 au printemps 2021 (voir explication partie 1.4.3)

#### 2.1.1 RESEAU PRINCIPAL



#### 2.1.2 RESEAU DE LA TAILLAT



## 2.2. Indicateurs techniques

### 2.2.1 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (P101.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j, il est demandé le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

Analyses	2020			2021		
	Nombre prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité	Nombre prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
<b>Paramètres microbiologiques</b>						
UDI de la Taillat	7	1	86%	5	0	100%
UDI Amont	8	0	100%	8	0	100%
UDI Monestier, Saint-Paul	6	0	100%	9	0	100%
UDI Aval	4	0	100%	10	0	100%

Pour plus d'informations, voir au chapitre correspondant à chaque structure. Vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

### 2.2.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 est de **105**.

Points		Exercice 2021
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	30
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	35
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	45
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	45
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux...)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	75
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	105

### 2.2.3 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

Avec :

- V1 : le volume produit ;
- V2 : le volume importé ;
- V3 : le volume exporté ;
- V6 : le volume consommé autorisé, qui est la somme du volume comptabilisé (ou vendu V7), du volume consommé sans comptage et du volume de service.

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Rendement du réseau en %</b>		
UDI La Taillat	91%	85%
UDI Amont	97%	79%
- Adduction Fraichinet - Col du Fau	97%	100%
- Saint-Michel-les-Portes	84%	61%
- Roissard le Fau	98%	97%
- Roissard village	98%	99%
UDI Monestier, Saint-Paul	89%	86%
- Adduction Col du Fau - rsv Saint-Martin-de-la-Cluze	97%	97%
- Monestier-de-Clermont	88%	88%
- Saint-Paul-lès-Monestier	94%	78%
- Collet de Sinard	100%	88%
UDI Aval	81%	80%
- Sinard (la Morte, la Motte)	86%	83%
- Sinard (village)	82%	76%
- Avignonet	90%	99%
- Saint-Martin-de-la-Cluze (village)		94%
- Saint-Martin-de-la-Cluze (gare)	78%	76%
<b>TOTAL</b>	<b>82%</b>	<b>81%</b>

Historique fuites importantes du 18.08.2020 au 31.12.2021 :

- 18.08.2020, Roissard les Hoches : Robinet porte mano cassé - 250m³
- 13.11.2020, St-Michel-les-Portes, route du Mont Aiguille : boulons collier de prise corrodé – 1200m³.
- 14.11.2020, St-Michel-les-Portes : débordement du réservoir – 105m³
- 06.01.2020, St-Michel-les-Portes, surpresseur Dumas : PEHD 40 qui fuit en sortie de local – 600m³
- 19.01.2021, St-Paul-lès-Monestier, ferme Girard à Audière : fuite sur robinet de prise – 1200m³
- 26.01.2021, Avignonet, Molinière : fuite sur un té et une bride stop sur PEHD 90 – 250m³
- 18.01.2021, St-Michel-les-Portes : débordement du réservoir – 70m³
- 02.03.2021, St-Paul-lès-Monestier, les Hauts du Frut : raccord avant compteur déboîté – 360m³
- 13.04.2021 et 22.04.2021, Sinard, RD 110 chemin du Petit Bois : 2 fuites PVC 90 fendu – 2600 m³
- 28.05.2021, St-Michel-les-Portes : débordement du réservoir – 120m³
- 09.07.2021, St-Michel-les-Portes : fuite sur adduction amont village – 200m³
- 19.07.2021, Monestier-de-Clermont : raccord avant compteur du Mangetout déboîté – 680m³
- 03.08.2021, St-Michel-les-Portes : débordement du réservoir – 170m³
- 20.09.2021, St-Michel-les-Portes : débordement du réservoir – 270m³

#### 2.2.4 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V7 : le volume comptabilisé.

Pour les années 2020 et 2021, les indices linéaires des volumes non comptés sont de :

Exercice 2020	Exercice 2021
ND	0,92 m³/j/km

#### 2.2.5 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V6 : le volume consommé autorisé.

Pour les années 2020 et 2021, les indices linéaires des pertes en réseau sont de :

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Indice linéaire des pertes en m<sup>3</sup>/km/j</b>		
UDI Amont	ND	0,59
UDI Monestier, Saint-Paul (adduction Monestier St-Martin comprise)	ND	0,76
UDI Aval	ND	0,94
UDI Taillat	ND	0,41
<b>TOTAL</b>	ND	0,91

### 2.2.6 INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (VP.224)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution et consommé. Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Ce ratio est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services

$$\text{indice linéaire de consommation} = \frac{V_6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Avec :

- V<sub>6</sub> : le volume consommé autorisé.

Pour les années 2020 et 2021, les indices linéaires de consommation du réseau sont de :

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Indice linéaire de consommation en m<sup>3</sup>/km/j</b>		
UDI Amont	ND	1,78
UDI Monestier, Saint-Paul (adduction Monestier St-Martin comprise)	ND	5,72
UDI Aval	ND	5,56
UDI Taillat	ND	1,82
<b>TOTAL</b>	ND	3,52

### 2.2.7 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2020 (et les 5 dernières années), le linéaire de réseaux renouvelé (L<sub>N</sub>) est de :

	2017	2018	2019	2020	2021	Période 2017-2021
Linéaire renouvelé	2770m	1180m	63m	673m	1037	5723
Taux de renouvellement par an	2,23%	0,95%	0,05%	0,54%	0,84%	4,60%

Pour le détail des travaux, voir partie 4.1.

### 2.2.8 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

	Exercice 2020	Exercice 2021
Source de la Taillat	40%	40%
Source de Fraichinet	40%	40%
Source de Font Noire	60%	60%
Source de Font Fovèze	40%	40%
Source de Pierrefeu	40%	40%

### 2.2.9 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Pour les années 2020 et 2021, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 usagers est de :

	2020	2021
Nombre d'interruption de service non-programmées	10	4
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	5,1	2,0

### 2.2.10 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0) ET TAUX DE RESPECT DU DELAIS (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **8** jours après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouverture de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouverture de branchements}} \times 100$$

Les délais maximaux d'ouverture des branchements ainsi que le taux de respect de ce délai pour les années 2020 et 2021 : **2 jours, 100%**

## 2.3. Indicateurs financiers

### 2.3.1 ABANDONS DES CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre de demande d'abandon de créances	2	2
Montant des créances abandonnées et/ou versées à un fond de solidarité	405,76€	259,56 € HT

### 2.3.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes de la section d'exploitation – dépenses de la section d'exploitation, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Epargne brute annuelle</b>			
Epargne brute annuelle	128 461,33 €	269 289,45 €	127 058,33 €
<b>Capital restant dû au 31 décembre</b>			
Emprunt travaux 2006 (Font Noire)	76 842,63 €	65 237,27 €	53 175,81 €
Emprunt travaux 2007 (Font Noire)	25 684 €	12 841,98 €	- €
Emprunt travaux 2015 (Pierrefeu)	215 833,41 €	192 500,09 €	169 166,77 €
<b>Total</b>	<b>318 360,04 €</b>	<b>270 579,34 €</b>	<b>222 342,58 €</b>
<b>Durée d'extinction de la dette en années</b>	<b>2,5</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>

### 2.3.3 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés le montant d'impayés pour les années 2020 et 2021 ainsi que les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés	17 212 €	19 750 €	37 320 €
Taux d'impayés	4,2 %	4,1 %	9,8 %

### 2.4. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçus	NON	NON
Nombre de réclamations reçues	-	-
Taux de réclamation	-	-

## 3. Financement

### 3.1. Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation en %
Dépenses de fonctionnement réelles (charges)	323 752 €	349 595 €	+8,0%
Recettes de fonctionnement réelles	593 042 €	476 653 €	-19,6%
Dépenses d'investissement réelles (travaux, remboursement emprunts)	172 180 €	252 153 €	+46,4%
Recettes d'investissement réelles (subventions, emprunts)	80 355 €	0 €*	
Dotations au amortissement	285 441 €	286 352 €	+0,3%
Montant HT des travaux engagés	494 053 €	625 592 €	+26,6%
Montant HT des travaux réalisés	124 838 €	204 373 €	+63,7%
Montant des subventions	80 355 €	0 €*	

\* Les subventions des travaux de 2021 seront versées en 2022

### 3.2. Origine des recettes\*

Type de recette	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Variation 2020/2021
Vente d'eau aux usagers (conso + abonnement)	411 335,87 €	476 960 €*	382 743,84 €***	-19,8 %
Ouverture d'abonnement	1 680 €	1 485 €	1 470 €	-1,0 %
Ouverture de branchement	9 000 €	9 900 €	7 650 €	-22,7 %
Travaux	13 344,15 €	7 251 €	9 900 €	+36,5 %
Vente électricité	19 373,70 €	28 099 €	26 401 €	-6,0 %
Loyer Télédiffusion de France	3 671,38 €	3 744 €	3 819 €	+2,0 %
Facturation assainissement des communes	2 978,25 €	2 904 €	3 054 €	+5,2 %
Mise à disposition du personnel	672 €	0 €	32 €	-
Subventions	65 756 €	80 355 €	0 €	-100,0 %
<b>Total des recettes - collectivité</b>	<b>527 811,35 €</b>	<b>607 794 €</b>	<b>435 069,84 €</b>	<b>-28,8 %</b>

\* Hors amortissement et excédents reportés

\*\* Recette pour une consommation d'eau sur 14 mois due à un retard dans la relève des compteurs (confinement)

\*\*\* Recette pour une consommation d'eau sur 10 mois due au rattrapage du confinement

## 4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales

### 4.1. Réalisations 2021

Ce programme prend en compte les demandes de l'ARS et de l'Agence de l'Eau relatives à la qualité de l'eau, les projets de développement et d'aménagement des communes adhérentes, les travaux routiers programmés par le département de l'Isère et les recommandations relatives aux rendements, économies d'eau et renouvellement des réseaux.

- Saint-Martin-de-la-Cluze, les Brets

Déplacement d'une conduite en vieille acier fuyarde (conduite acier oxydée et sans revêtement alimentaire) par une canalisation  $\varnothing 100$  mm fonte ductile sur 360ml avec déplacement d'une ventouse.

Montant : 46 382 € HT

- Sinard, les Jaillots

Suppression d'une canalisation fuyarde en domaine privée. Reprise de 5 branchements.

Montant : 4 703 € HT

- Sinard, renforcement Chemin de Molinière

Remplacement sur 135ml d'un PVC 40 en un PEHD 63 + Reprise de 5 branchements.

Montant : 16 601,75 € HT

- Saint-Paul-lès-Monestier, déplacement Audière

Déplacement d'une conduite en PEHD 63 vers le domaine public sur 180ml + reprise de 2 branchements

Montant : 12 406,27 € HT

- Saint-Paul-lès-Monestier, le Village : Renforcement de la conduite  $\varnothing 100$  acier non revêtu de la Mairie au réservoir

Renforcement sur 240 ml par une canalisation en fonte  $\varnothing 125$  mm, y compris reprise de 3 branchements.

Montant : 35 056 € HT

- Saint-Paul-lès-Monestier, réservoir

Réfection conduite de distribution en acier  $\varnothing 125$  oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox  $\varnothing 125$  mm avec reprise de la lyre incendie.

Montant : 3 735 € HT

- Saint-Martin-de-la-Cluze, réservoir

Réfection conduite de distribution en acier  $\varnothing 125$  oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox  $\varnothing 125$  mm avec reprise de la lyre incendie, jonction avec le départ de la deuxième cuve et amélioration de la vidange.

Montant : 8 138€ HT

- Saint-Michel-les-Portes, Gresse-en-Vercors : Rochefort

Environ 2/3 des volumes distribués viennent de Fraichinet et environ 200 000kWh sont produits chaque année par la picocentrale de Font Noire.

A moyen terme, des travaux de renouvellement de l'adduction entre le captage et l'usine de Font Noire devront être réalisés.

La canalisation actuelle est sous dimensionnée pour une valorisation énergétique optimale du captage. La connaissance précise des débits disponibles à l'amont, permettra de dimensionner au mieux la future canalisation et ainsi augmenter la capacité de la centrale électrique.

Cependant une part importante des eaux captées passe au-trop-pleins avant jaugeage.

Pour connaître précisément le comportement de la source en période d'étiage, il est important d'avoir un système de jaugeage représentatif.

Les travaux consistent donc à déplacer les trop-pleins à l'aval du jaugeage des captages de Fraichinet.

Montant : 56 283,90 € HT

## 4.2. Projets 2022

### 4.2.1 ETUDE

- Alimentation du réseau de Chabotte par le captage de Font Fovève

A cause du risque de pénurie, il est nécessaire de trouver une nouvelle ressource. La solution d'adduction par Font Fovève semble la plus intéressante techniquement et économiquement.

Ce captage a plusieurs avantages :

- Une altitude suffisante pour une adduction gravitaire,
- Il se situe à 1km du réseau concerné,
- Son débit d'étiage est suffisant,
- Sa qualité est bonne et constante.

Cependant l'intégrer au système de Chabotte peut provoquer des problèmes de défense incendie et de temps de séjour. C'est pourquoi, une étude hydraulique sera réalisée.

Le but de cette étude est de présenter les solutions pour anticiper le risque de pénurie en présentant les solutions pour orienter les eaux du captage de Font Fovève en secours ou en permanence vers le système de Chabotte.

Montant : 9150 €

### 4.2.2 TRAVAUX

#### a. CAPTAGE

La maçonnerie de 9 regards de visite des captages de Fraichinet et Font Fovève présente des signes de vieillissement (béton des murs et des dalles de couverture endommagés avec par endroit fers apparents).

Les objectifs sont multiples :

- Assurer la pérennité de l'ouvrage
- Empêcher toute intrusion dans l'ouvrage (animaux ou matériaux)
- Préparer la maçonnerie en vue de la sécurisation des accès (remplacement des échelles en 2023)

Le projet concerne 4 ouvrages sur les 8 de Fraichinet : les dalles seront démolies et remonter à l'identique.

Le choix de la méthode de réalisation est à l'appréciation de l'entrepreneur (préfabriqué ou coulé sur place).

Les Capots seront conservés et spités

Les murs seront décaissés sur 50cm, piqués et crépis. Toutes les zones endommagées devront être piquées, brossées, gâché au mortier de réparation. Dans le cas d'éclats importants, la partie à réparer devra être coffrée.

Pour Font Fovève, il faudra décaisser sur 50 cm, piquer tout ce qui veut tomber, reprendre les joints à la chaux entre les pierres.

Montant : 17 640 €

#### b. RESERVOIR

Les conduites de distribution à l'intérieure des cuves sont en acier et sont très corrodées voir percées. Il est indispensable de les renouveler à court terme.

De plus, souvent, les accès à ces ouvrages ne sont pas aux normes. Les échelles non fixées au murs et non équipées de crinolines doivent être remplacées.

Les objectifs sont multiples :

- Assurer la pérennité de l'ouvrage
- Assurer un meilleur nettoyage des ouvrages
- Assurer la sécurité du personnel en mettant au norme les échelles d'accès

Les travaux sont divisés en 6 tranches :

#### 1. Hydraulique Saint-Martin-de-la-Cluze

Cuve de gauche : Remplacement de la conduite de distribution en acier  $\varnothing$  125 oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox  $\varnothing$  125 mm sur 5,90 ml + Remplacement de la crépine

Cuve de droite : Amélioration et renouvellement de la vidange qui est oxydée et mal positionnée en acier  $\varnothing$  100 mm par de l'inox  $\varnothing$  125 mm.

#### 2. Mise en sécurité des accès Saint-Martin-de-la-Cluze

Installation d'une crosse en haut de échelles d'accès à la cuve de droite

Remplacement des échelles d'accès intérieure + extérieure de la cuve de gauche. Installation de crinolines.

#### 3. Mise en sécurité des accès Roc Rochefort

Remplacement de l'échelle d'accès à la chambre à vanne. Celle-ci est sans crinoline et n'est pas scellée à la paroi.

4. Mise en place d'une lame de sous verse dans le citerneau de jaugeage

Suite aux travaux sur l'adduction du citerneau, le débit est passé de 100m<sup>3</sup>/h à 150m<sup>3</sup>/h ce qui provoque des turbulences. Ces turbulences provoquent une aspiration d'air dans la cuite d'adduction en direction de l'usine de Font Noire. Pour y remédier une lame de sous verse doit être installée entre le seuil de jaugeage et la crépine d'aspiration.

5. Hydraulique Collet de Sinard

Remplacement de la conduite de distribution en acier ø 50 oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox ø 50 mm sur 3,70 ml + Remplacement de la crépine

Renouvellement de la vanne de vidange qui est oxydée et bloquée.

6. Hydraulique Saint-Michel-les-Portes

Remplacement de la conduite de distribution en acier ø 100 oxydée et percée dans le réservoir par une conduite en acier inox ø 100 mm sur 7,60 ml + de la lyre incendie + remplacement de la crépine

Montant : 19 730 €

### c. ADDUCTION

Remplacement Ø 125 Acier à Monestier-de-Clermont sur 325 m par un Ø 150 Fonte pour augmenter le débit vers Sinard/Avignonet (dernière section)

Montant : 38 949€

### d. DISTRIBUTION

- Saint-Paul-lès-Monestier, Guère : Renforcement de la conduite ø 80 fonte grise à joints plomb

La conduite existante, en vieille fonte ø 80 mm des années 1930, située en partie sous la voie communale casse parfois, provoquant de grosse pertes d'eau et une rupture complète d'alimentation des abonnés du secteur.

Afin d'éviter ces incidents récurrents et garantir une meilleure qualité de l'eau, la communauté de communes souhaite renforcer sur 360 ml cette conduite en la remplaçant par une canalisation en fonte ø 100 mm, y compris reprise de 4 branchements.

Montant : 41 612 €

- Saint-Paul-lès-Monestier, village :

Remplacement d'une conduite en acier 100mm en acier 125 et 100 sur 86 ml plus reprise de 3 branchement.

Travaux préalable à la réalisation du lotissement du « sans souci »

Montant : 18 089 €

- Sinard, les Grais :

L'alimentation du hameau des Grais se fait grâce à une conduite en PVC 40mm d'avant 1980 dont le tracé parfois inconnu est souvent en domaine privé. La Communauté de Communes du Trièves profite de l'extension du réseau d'assainissement collectif vers ce hameau pour coordonner, avec la commune de Sinard, les travaux de renouvellement et déplacement de cette conduite.

L'objectif est double :

- sanitaire en remplaçant une vieille conduite PVC
- environnemental : en remplaçant une vieille conduite fuyarde où les interventions sont parfois difficiles à cause de la connaissance approximative du tracé de la canalisation et de l'absence de vanne sectionnement

Le projet est coordonné avec le raccordement du hameau des Grais à l'assainissement collectif par la commune de Sinard. Il consiste au remplacement de 270ml de conduite en PVC 40mm en PEHD 50mm avec la reprise de 11 branchements.

Montant : 26 377 €

### e. ENSEMBLE DU RESEAU, EXTENSION ET MODERNISATION DE LA TELEGESTION

La télégestion est un outil de supervision indispensable de nos réseaux. Certains postes de télégestion installés sont obsolètes et/ou utilisent des supports de communication voués à disparaître (arrêt du RTC et fin du GSM Data). Il convient donc d'optimiser et de fiabiliser le fonctionnement des ouvrages en remplaçant ces postes et en équipant également des sites qui ne le sont pas encore.

Les objectifs sont multiples :

- Connaître précisément le comportement des captages, plus particulièrement en période d'étiage

- Mieux détecter et localiser les anomalies sur le réseau : fuites, pompage ou traitement défaillants
- Mieux surveiller les réseaux, pour une meilleure organisation des interventions et des astreintes du service grâce :
  - à une centralisation des données de l'ensemble des installations d'eau potable sur un superviseur central implanté dans les locaux de la Communauté de Communes à Monestier-de-Clermont ;
  - à un accès à la télégestion depuis n'importe quel terminal à l'aide d'identifiants ;
  - à des alertes pour anticiper toute rupture d'alimentation en eau potable.

Le futur système de télégestion comportera 13 sites de équipés de satellites de télégestion (contre 5 actuellement) Il permettra de relever en continue et de recevoir des alarmes en cas d'anomalies sur les paramètres suivants :

- les débits de production des captages - les niveaux d'eau dans les réservoirs
- les débits d'adduction et de distribution - les traitements (chloration, ultrafiltrations) - les pompages
- les analyseurs (turbidimètres)
- les intrusions

Montant : 75 000 €

### 4.3. Programme pluriannuel de travaux

	PRIORITÉ	MONTANT ESTIMATIF	ÉCHÉANCE
<b>Mise en conformité des captages</b>			
DUP + Protection	1	40 000	2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Taillat/Font Fovèze</li> <li>• Fraichinet / Font-Noire</li> </ul>			
<b>Renouvellement du skid d'ultrafiltration de Font Noire</b>	2	190 000	2023
<b>Remplacement des pompes d'exhaure de Font Noire</b>	2	15 000	2023
<b>Travaux d'amélioration de l'adduction</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement du Ø 80 Acier entre Avignonet et St Martin de la Cluze, sur 1500 m, par un Ø 100 fonte, afin d'améliorer l'alimentation du réservoir de St Martin de la Cluze (fonction de la demande)</li> <li>• Renforcement par tranches de la conduite Ø 170 acier sur les communes de Roissard et St Michel les Portes, soit 8,9 Km en fonte 200 mm, Tx étalés sur 6 à 8 ans :</li> <li>• Remplacement F200 entre le début de la route de Savouaire et la Ferme Dumas 1620ml : 215 000 €</li> <li>• Remplacement traversée Saint-Michel-les-Portes 340ml + 200ml de distribution : 200 000 €</li> <li>• Remplacement F200 entre la Ferme Dumas le Pont de SMLP 1620ml : 230 000 €</li> <li>• Renforcement et déplacement de 700m de conduite entre 2 entrée du Fau de Roissard en bordure de la RD 1075 : 70 000 €</li> </ul>	5	120 000	2026
	3	2 000 000	2024 à 2028
<b>Travaux d'amélioration de la distribution</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• SMDLC, remplacement de la conduite PVC Ø 30/40 alimentant le secteur des Vaux qui est saturée. Mise en Œuvre d'une canalisation PEHD Ø 75 mm sur 400 ml entre la Salle et la Cavale afin d'améliorer la distribution et autoriser un minimum de défense incendie</li> <li>• SMLP, Alimentation de la Bâtie d'Ambel par les Loubats</li> <li>• MDC   Renouvellement Ø 50 PVC en Ø 60 F rue du Four : 25ml + 8 brchts</li> <li>• MDC   Renouvellement chemin de la Salette (40ml en Ø 40 A par PEHD Ø 50)</li> </ul>	1	45 000	2023
	1	60 000	2023
	1	15 000	2023
	1	10 000	2023

• SMDLC   Renouvellement de Comérot à Midali 480ml + Lotissement Ménégghin aux Bernais 520ml en F100	4	100 000	2026
• MDC, réfection de la place de la Halle et rue Andrieux comprenant le renforcement du bouclage en ø 100 F en lieu et place des ø 80 et 40 acier existants et reprise de tous les branchements dont 6 en plomb. Soit 150 ml de conduite et 21 branchements dont l'OPAC en ø 40 mm.	4	50 000	2026
• MDC, Réfection de la conduite ø 40 acier sous trottoirs RD1075 sur 100 ml entre les n° 202 et 212 gde Rue. Soit 100 ml de PEHD ø 75 avec reprise de 5 branchements.	3	20 000	2025
• SINARD, remplacement de la conduite de distribution ø 100 F grise à joints plomb entre la RD 110b et les Fauries. Mise en œuvre de conduite ø 75 et 50 PEHD pour limiter le risque alimentaire, avec reprise de 12 branchements sur 250 ml afin de supprimer les interventions pour fuites sur cette section en glissement. Soit 340 ml de tuyau.	1	48 000	2025
• SINARD, Remplacement de la conduite de distribution ø 100 F grise à joints plomb entre l'église et le cimetière. Mise en œuvre d'une conduite ø 100 F ductile avec reprise de 12 branchements sur 250 ml afin de supprimer les interventions pour fuites sur les joints plomb. Travaux <b>coordonnés</b> avec ceux de l'assainissement	2	50 000	2025
• SINARD le Collet, travaux à coordonner avec les travaux de voiries de la commune et du département. La conduite existante, acier ø 40 mm située sous la voie départementale n'est pas en bon état et se perce parfois. Afin d'améliorer la distribution de ce hameau et garantir une meilleure qualité de l'eau, il est proposé de renforcer sur 110 ml cette conduite en la remplaçant par une canalisation en PEHD 50, y compris reprise de 8 branchements.	4	20 000	2026
• SMDLC, déplacement de la conduite d'alimentation Midali. En PVC ø 40 mm posé en terrains construits, peu accessible et sans servitude notariée, il conviendrait de refaire cette alimentation en PEHD ø 50, sur 85 ml sous chemin communal et déplacement de 2 branchements sur domaine public sur 10 ml. Travaux <b>coordonnés</b> avec ceux de l'assainissement communal.	1	10 000	2024
• SINARD, Remplacement de la distribution ø 100 F grise à joints plomb entre l'église et les Dourches par ø 100 F ductile avec reprise de 20 branchements sur 500 ml. Travaux <b>coordonnés</b> avec ceux de l'assainissement communal.	4	80 000	2026
• MDC   Renouvellement ø 40A en ø 75 PEHD sous trottoir de la place du Marché à l'avenue Oche: 135ml	2	48 000	2025
• MDC   Renouvellement ø 50 PVC en ø 75 PEHD Bertin/Jacky: 165ml + 3 brchts	2	20 000	2025
• MDC   Renouvellement ø 50 PVC en ø 75 PEHD à la Gare: 140ml	4	14 000	2026